



En plein plan social, le ministère du Travail autorise le licenciement d'une figure syndicale de Marks and Spencer

Fanny Doumayrou, l'Humanité.fr, le 13.01.2017

Yasin Leguet, leader du syndicat Seci-Unsa de l'enseigne britannique, vient d'être licencié sur autorisation du ministère du Travail, qui a rouvert le dossier au moment où le groupe annonçait la fermeture de tous ses magasins en France.

Troublante coïncidence. Le 8 novembre dernier, l'enseigne britannique Marks and Spencer (M&S) annonçait la fermeture d'une centaine de magasins dans le monde, parmi lesquels les sept points de vente installés en France depuis le retour de l'enseigne fin 2011.

Le même jour, le ministère du Travail signifiait à Yasin Leguet, délégué du Seci-Unsa dans l'enseigne, qu'il rouvrirait le dossier de son licenciement refusé par l'administration trois semaines plus tôt.

Un mois plus tard, le ministère donnait son aval au licenciement du bouillonnant représentant du syndicat très actif, fraîchement implanté dans l'entreprise.

Depuis le 26 décembre, Yasin Leguet ne fait plus partie des effectifs de l'entreprise, alors qu'il s'apprêtait à mener des mois de bagarre dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi concernant 516 salariés. « Je ne m'y attendais pas du tout, je ne sais même pas comment je fais pour me lever le matin », déplore le délégué, qui a toutefois été mandaté par le Seci-Unsa pour continuer à suivre de l'extérieur le plan social avec les autres représentants du syndicat dans l'entreprise.

L'affaire rejoint celles des délégués CGT Goodyear, Sodexo, Air France, soit ces dossiers « signalés » pour lesquels le ministère du Travail autorise les licenciements de représentants du personnel à l'encontre de la décision des inspecteurs du travail, avec des motivations très légères.

Chez Marks and Spencer en France, seule la CFDT était présente dans l'entreprise lorsque, début 2015, le Seci-Unsa s'implante et rafle près de 70 % des voix aux élections professionnelles partielles, notamment grâce à la figure populaire de Yasin Leguet. « Il a lancé trois grèves sur les salaires qui ont été bien suivies, il est devenu la bête noire de la direction et les avertissements se sont multipliés alors qu'il n'en avait jamais eu avant son mandat », raconte **Eric Scherrer, responsable du syndicat Seci-Unsa.**

En février dernier, la direction demande à l'administration l'autorisation de le licencier pour faute grave. Elle accuse le délégué du personnel et membre du comité d'entreprise d'avoir « gravement insulté » le directeur général de M&S France, reproche fondé sur les publications sur la page Facebook du syndicat.

D'autre part, il aurait, selon la direction, « agressé verbalement puis physiquement » sa supérieure hiérarchique, lors d'une altercation en décembre 2015 au cours de laquelle il lui aurait même fait un croche-pied.

« À cette époque, je savais que j'étais sur la sellette et je faisais très attention, mais ce jour-là, j'ai commis l'erreur de me rendre dans son bureau sans être accompagné, raconte Yasin Leguet. Le ton est monté, en sortant du bureau, je lui ai marché sur le pied involontairement. L'agent de maîtrise présent a subi des pressions pour écrire que j'avais fait un croche-pied. J'ai demandé les images d'une caméra de vidéosurveillance placée à cet endroit, mais la direction ne les a jamais produites ».

Contacté par l'Humanité, le cabinet de Myriam El Khomri n'a pas donné suite

En avril dernier, l'inspectrice du travail refuse le licenciement, en pointant que les propos sur Facebook ne peuvent être attribués au délégué et relèvent de la « liberté d'expression étendue » d'un syndicat.

Quant à l'accusation d'agression, la fonctionnaire estime que la matérialité des faits reprochés n'est pas établie puisqu'ils ne reposent que sur le témoignage de la cadre elle-même et de l'agent de maîtrise.

Marks and Spencer ayant formé un recours contre cette décision, le ministère du Travail disposait de quatre mois pour se prononcer.

Mi-octobre, le délai est écoulé, le délégué est en principe tranquille, puisque le silence de l'administration vaut décision implicite de rejet du recours.

Mais le 8 novembre, le dossier ressort de l'ombre et le ministère revient sur sa décision en estimant que la matérialité des faits est établie concernant des propos irrespectueux et le fameux croche-pied envers la cadre, justifiant ainsi le licenciement pour faute grave.

Contacté par l'Humanité, le cabinet de la ministre du Travail Myriam El Khomri n'a pas donné suite. « Deux cadres qui accusent, c'est tellement facile, tempête [Eric Scherrer](#). Est-ce qu'il va falloir faire accompagner les délégués d'huissiers dans tous leurs déplacements ? Et après on se demande pourquoi il n'y a plus de délégués dans les entreprises ! Quand on voit comment ils sont licenciés facilement. »

Et le syndicaliste de dénoncer le deux poids-deux mesures puisqu'en 2015, M&S avait infligé seulement un jour de mise à pied à un cadre qui avait reconnu avoir harcelé sexuellement des subordonnés.

Yasin Leguet s'apprête à saisir le tribunal administratif pour contester la décision du ministère du Travail. « C'est vrai que j'avais ultra-personnalisé la section sur mon nom, mais je suis content de voir que des collègues prennent la relève, se félicite le délégué. Je suis tombé, mais l'Unsa est encore là. »

Des élections professionnelles doivent se tenir en février. Un syndicat d'entreprise CGT Marks & Spencer vient de se créer. □